

CTSD (Comité Technique Spécial Départemental)

Carte scolaire

03/09/2019

Présence :

administration : dasen, division des personnels, direction des affaires financières
IEN Angoulême Sud, pré-élémentaire, Confolens, Nord, Est, Cognac.

Représentants des personnels :

FSU-CGT : 6

Jamy Michenot, Julien Peyraut, Elise Moreau, Sébastien Goyer, Béatrice Cugat, Alain Héraud

SE-uns : 3 ; FO : 1

1. Déclarations préalables des différentes organisations syndicales (cf doc joint)

- Réponses de la DASEN :

- Contrairement aux annonces dans la presse, seule une demande de cité éducative a été faite par la ville d'Angoulême. Elle concerne le quartier de Basseau/La Grande Garenne et comprend 2 collèges (Marguerite de Valois et Michelle Pallet).

- 20 PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) ont été créés dans le département, sans diminution de postes.

- Pour les années qui viennent, une attention particulière sera portée sur le nombre d'enfants en GS/CP/CE1 dans toutes les écoles (maximum 24). Le Snuipp-FSU réclame la baisse des effectifs à 25 partout et 20 en éducation prioritaire.

- Suite à l'intervention des représentants FSU-CGT, la DASEN note notre demande, et y répondra selon les possibilités, concernant le maintien du temps de décharge de direction malgré baisse du nombre de classes et la possibilité d'augmenter ce temps dans des cas difficiles.

- Suite à l'annonce présidentielle, les élus avec l'appui des parents sont revenus sur les restructurations prévues ce qui a modifié la carte scolaire. La DASEN se pose la question d'une réflexion à mener avec les collectivités territoriales sur les évolutions et les organisations des territoires ruraux, dans l'intérêt de tous et surtout des élèves et des familles. La dsden dit avoir identifié les RPI les plus fragiles et souhaite que les élu.es municipaux s'en occupent au plus vite.

2. Mesure de carte scolaire

sont actées :

- *ouvertures :*

- 1 poste-classe à EEPU Paul Garandau, CHERVES-RICHEMONT

- 1 poste-classe dans le RPI HOULETTE/REPARSAC/SAINTE-SEVERE

- 1 poste-classe à EEPU Pierre et Marie Curie CONFOLENS

- *annulation d'ouvertures conditionnelles*

- 1 poste-classe à EMPU Jeu Moulin ANGOULEME

- 1 poste-classe à EMPU Alain Fournier ANGOULEME

1 poste-classe dans le RPI ARS/GIMEUX

Intervention des représentants du SNUIPP-FSU par rapport à la situation du RPI Ars-Gimeux : le seuil d'ouverture est atteint, mais la DASEN souligne qu'à la suite des différentes annonces gouvernementales qui ont impactées la carte scolaire, elle n'a plus de moyens disponibles.

- *Annulation fermeture*
 - 1 poste-classe à EEPU SAINT-MÊME-LES-CARRIERES
 - 1 poste-classe à EMPU Comtesse de Ségur ANGOULÊME
 - 1 poste-classe à EEPU Jean Moulin L'ISLE-D'ESPAGNAC

Le SNUIPP-FSU soulève le problème du quartier de la Grand-Font : familles en difficultés, élèves sensibles, effectifs élevés et en hausse sur les maternelles Jean Macé et Kergomard.

La DASEN signale qu'une classe a été maintenue à l'école Comtesse de Ségur avec l'engagement que cette école accueille des élèves d'autres écoles en surnombre, en vue d'un lissage des effectifs sur toutes les écoles.

Les représentants du SNUIPP-FSU soulignent qu'on ne peut pas demander à des familles du quartier de la Grand-Font n'ayant pas les moyens matériels de se déplacer vers un autre quartier pour scolariser leur enfant. De plus, l'école Comtesse de Ségur est déjà très chargée. En outre, on ne peut faire ces changements une fois la rentrée effectuée.

M. Porte, IEN de la circonscription concernée, souligne que le quartier est très enclavé et que la ville d'Angoulême ne fait pas le choix de mettre en place une navette de transport.

La FSU-CGT rappelle que le problème se tient dans d'autres endroits du département et qu'il faudrait une gestion collégiale (organismes sociaux, ville etc).

Vote de la carte scolaire :

La FSU-CGT demande une interruption de séance pour discuter d'une position commune.

A notre retour, tenant compte de nos remarques, la DASEN propose de laisser une collègue (affectée en BD pro donc pas de budget supplémentaire nécessaire) sur l'école Jean Macé pour l'année afin d'assumer la fonction de « Plus de maîtres que de classes » sur les 2 écoles concernées.

A la suite de cette proposition, le SNUIPP-FSU souligne la volonté de la DASEN de dénouer cette situation et d'aboutir malgré le manque de moyens disponibles, ce qui nous permet de ne pas voter contre les mesures proposées, mais de nous abstenir (un vote contre entraînerait le report du CTSD et de la CAPD).